

PHILOSOPHIE DE SOINS

1. PRINCIPES DE BASE

- Le service des soins de notre institution doit veiller à fournir aux résidents une aide afin de répondre aux 14 besoins de V. Henderson tout en appliquant les principes de la philosophie « Humanitude ».
- Pour le personnel soignant, en plus d'une personne, le résident est une entité bio-psycho-sociale.
- Les actes de soins ne se bornent pas à apporter une aide pratique pour les actes de la vie quotidienne mais aussi à fournir un accompagnement individuel contribuant à l'accomplissement du projet de vie.
- Le personnel soignant veille à ce que le résident reste constamment au centre de ses préoccupations.

2. POLITIQUE DE SOINS

Elle se veut :

- **Sécurisante** pour permettre aux résidents d'être en confiance et de se sentir dans nos murs comme dans les leurs.
- **Adaptée** aux besoins des résidents, en tenant compte de leurs ressources, de leurs forces, de leurs potentiels et de leurs limites. Les **mesures de contrainte et de sécurité** sont prises après concertation en équipe. Le médecin et le répondant sont avertis au plus vite de la décision. En cas de désaccord du répondant et ou du médecin, la mesure est annulée.
- **Cadrée** par les directives de la Santé Publique notamment en ce qui concerne la dotation adaptée et limitée aux besoins des résidents sur la base de la méthode d'évaluation **PLAISIR** (Planification Informatisée des Soins Infirmiers Requis)
- **Stimulante** et attentive afin de maintenir l'autonomie du bénéficiaire des soins.
- **Evolutive** en fonction de l'état de santé du bénéficiaire des soins. La mise en œuvre des principes de **soins palliatifs** sera examinée, sans négliger les soins curatifs, en partenariat avec le résident, sa famille et le médecin.

- Respectueuse des **croyances et des convictions** de chaque bénéficiaire de soins.
- **En adéquation** avec le rythme vie propre à chaque résident. Les horaires du personnel soignant sont établis en fonction du rythme de vie des résidents.

3. MISE EN ŒUVRE CONCRÈTE

La politique de soins se décline en pratique selon ces aspects:

- Veiller à intégrer la famille, les proches, dès l'entrée dans l'établissement du résident, par le biais de discussions auxquelles participent, en plus du personnel soignant, le service cadre de vie et l'administration.
- Informer, écouter, rassurer le résident et ses proches lors de rencontres formelles et informelles.
- Respecter et tenir compte du point de vue du résident et de son entourage ainsi que de son vécu.
- S'informer de l'évolution de l'état de santé de chaque résident.
- Evaluer quotidiennement les besoins des résidents par l'observation, la communication et l'écoute.
- Fournir une aide pour les actes de la vie quotidienne tout au long de la journée et de la nuit.
- Veiller à fournir les moyens en matériel et en personnel pour l'accomplissement de toutes ces tâches.
- Protéger les bénéficiaires de soins contre les risques qu'ils font courir aux autres et à eux-mêmes.
- Respecter les règles d'hygiène hospitalière (précautions standards **et additionnelles**) ainsi que la charte du personnel soignant.
- Prévenir les risques sanitaires.
- Travailler dans le souci d'efficacité et d'économie.
- Prodiguer des soins individualisés, personnalisés et réévalués régulièrement.
- Maintenir et surtout développer les connaissances et les compétences professionnelles du personnel.